

# L'école syndicaliste de la Haute-Garonne



S.N.U.D.I.-F.O Le Syndicat des  
Instituteurs et des Professeurs des Ecoles,  
Confédéré et Indépendant

N° 81 du 06/05/2011  
Bulletin trimestriel

N° CPPAP: 1213S06961  
Bulletin Départemental du SNUDI-FORCE OUVRIERE  
Directeur de publication : J-C Tarroux.. Imprimerie : UD FO 93 bd. de Suisse 31200 Toulouse

SNUDI-FO - 93 bd de Suisse 31200 Toulouse ;  
permanences: Tous les jours Tel/fax : 05.61.47.89.55  
Mail : [snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com) site : [www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)

## Sommaire :

1. Edito
- 2.3.4 Compte rendu audience IA
- 4.5.6 Compte rendu audience mairie de Toulouse
- 6.7.8 Compte rendu audience rectorat Mutation
8. Bulletin d'adhésion



## La mobilisation s'amplifie pour exiger que le ministre renonce aux 16 000 suppressions de postes

De tous les départements montent la colère et l'indignation.

700 manifestants le 9 avril à Soisson à l'appel de FO, 300 manifestants à Château-Thierry le 7 avril à l'initiative de FO, FSU, UNSA, 1000 manifestants à Laon le 8 avec FO, FSU et SE-UNSA, 500 à Bourges, 31 délégations de lycées et collèges, 2 délégations de personnels administratif à Nantes le 20 avril avec CGT-educ, CSEN, FAEN, FNEC-FP FO....

Pas un jour, pas une semaine, pas un département sans une délégation, une manifestation de parents et d'enseignants avec leurs syndicats, pour l'annulation d'une fermeture ou l'ouverture d'une classe, pour exiger le rétablissement d'un poste RASED, le remplacement des enseignants, le maintien d'une école, ...

Dans les écoles, les 16 000 suppressions de postes dans l'Education nationale se traduisent par 8976 postes en moins à la rentrée, soit un minimum de 1500 classes en moins, des fermetures d'écoles rurales, de classes spécialisées, de RASED, la suppression de postes de remplaçants, la nomination de maîtres stagiaires non formés directement dans les classes... Et le ministère déclare "officiellement" 4900 élèves supplémentaires. Avec la RGPP, c'est maintenant la 3ème année consécutive que ces réductions de postes se cumulent. Cette situation est insupportable. De partout monte l'aspiration pour en finir avec la casse.

**Les sections SNUDI FO, SNUIPP, SE-UNSA du Val de marne avec leurs 1000 manifestants du 1er avril à l'inspection académique ont décidé d'aller au ministère le 4 mai à 14h00.**

« Monsieur le ministre nous n'acceptons pas ! Vous êtes responsable de la décision d'annuler les 71 fermetures, responsable d'ouvrir immédiatement les 25 classes demandées ... ».

## Ils ont raison, le ministre doit annuler toutes et chaque suppression de postes

En Haute-Garonne, le Snudi FO 31 a été reçu en audience par l'inspecteur d'académie et a défendu les revendications de 13 écoles (cf. compte rendu). Depuis, d'autres écoles ont contacté le syndicat. L'IA a été saisi. Le Snudi FO 31 propose à ces écoles de se réunir en Assemblée Générale avec les parents, les élus pour faire aboutir leurs revendications.

Le Snudi FO 31 avec l'Union Départementale FO 31 a demandé audience au nouveau préfet. Nous exigerons l'annulation des suppressions de postes d'intervenants en langues. Un journal 4 pages "spécial langue" sera rédigé.

La Fneec FP FO 31 a demandé une nouvelle audience au rectorat pour exiger l'annulation des suppressions de postes et l'intégration dans l'académie des enseignants qui souhaitent muter et rejoindre leur conjoint (cf. compte rendu de la première audience).

Le Snudi FO 31 soutient toute initiative (délégation, occupation d'école, assemblée générale, grève...) qui exprime clairement le mot d'ordre d'annulation des suppressions de postes et s'adresse à nouveau aux autres organisations syndicales du département pour un appel dans l'unité sur ce mot d'ordre.

**Adhérez, faites adhérer au syndicat qui se bat contre les suppressions de postes.**

**Aux élections professionnelles d'octobre 2011, votez, faites voter pour les listes FO**

Christophe Lalande, Secrétaire départemental

## **Compte-rendu Audience 30 mars (carte scolaire, PPMS, temps partiel, remplacements, ...)**

Une délégation Snudi FO composée de Christophe Lalande (Secrétaire départemental) et Florence Thiburs (bureau départemental) et de trois directrices représentant leur école a été reçue par M. le Secrétaire Général qui effectue l'intérim de l'Inspecteur d'Académie en attendant une nouvelle nomination et par Mme l'Inspectrice adjointe à l'Inspecteur d'Académie en charge du premier degré.

### **Carte scolaire :**

La délégation a rappelé brièvement la situation générale et les revendications des personnels d'annulation des 16 000 suppressions de postes dans l'Education nationale et de création des postes nécessaires. Elle a ensuite poursuivi par la défense de 13 dossiers d'école confiés par les collègues au syndicat. Quelques interventions :

Ecole élémentaire du Nord, Toulouse : La directrice explique que le Rased de son école est en sous effectif : psychologue scolaire présent seulement une journée par semaine, maître E une demi-journée par semaine, pas de rééducateur. Un Rased complet et raisonnablement présent sur l'école est nécessaire vue la grande mixité du quartier et les nombreux enfants en difficultés.

IA : C'est à l'Inspecteur de circonscription qu'il faut demander cela.

FO : Nous allons le faire mais 13 postes d'enseignants de Rased sont supprimés dans le département. L'inspecteur va nous répondre qu'il fait avec les moyens dont il dispose. Cette école est un exemple. De nombreuses autres écoles ont une prise en charge Rased insuffisante.

IA : L'Inspecteur d'Académie a choisi de ne pas pourvoir les postes sur lesquels il n'y avait pas un enseignant spécialisé.

Ecole maternelle de Noé : La directrice explique la situation de son école : 124 élèves sont prévus dans cette école à 4 classes soit une moyenne de 32 élèves par classe. Une ouverture est nécessaire.

Ecole J-P Vernant, Toulouse : La directrice explique la situation de son école : 144 élèves sur 6 classes plus une CLIS. Le quartier est en pleine expansion avec 100 logements livrés entre mars et juin 2011 et 100 autres au printemps 2012 (photos à l'appui). De plus, cette école possède deux sites (élémentaire et maternelle) séparés géographiquement. En ajoutant à cela les équipes de suivi liées à la CLIS notamment, le travail de direction est extrêmement difficile.

FO : Nous demandons la levée du blocage ainsi qu'une décharge exceptionnelle de direction.

Ecole élémentaire Viollet le duc : Prévisions pour la rentrée 2011 : CP 28, CP/CE1 : 28, CE2/CM1 : 29, CM1/CM2 : 29. 4 élèves suivent un PPS, 19 élèves sont suivis par le Rased. Il y a une grande mixité sociale dans cette école. Une ouverture est nécessaire.

Ecole élémentaire Michelet, Auterive : 231 élèves au moins sont prévus. Le seuil de fermeture est à 234. Il y a eu 3 nouvelles inscriptions en mars et la mairie s'engage à inscrire en priorité dans cette école. Nous demandons l'annulation de la fermeture.

Ecole élémentaire Fleurance : Les locaux ne permettent pas une ouverture dans de bonnes conditions (cours trop petite, cantine déjà surchargée avec 3 services). Il y a 41 élèves de grande section qui arriveraient pour 26 élèves de CM2 qui partent. Les effectifs sont trop importants. Un redécoupage de la sectorisation scolaire avec une ouverture dans une autre école proche est nécessaire.

IA indique : Nous n'allons pas refaire la carte scolaire en mars. Les instances réglementaires se sont tenues et l'Inspecteur d'Académie a pris une décision. Envoyez nous un courrier pour expliquer la situation de ces écoles. Ces situations seront réétudiées en juin.

FO : Nous allons vous envoyer un document récapitulatif des situations des écoles. Mais les écoles qui nous ont saisis de leur situation attendent des réponses à leurs revendications.

La délégation poursuit la défense des 13 dossiers d'école en précisant à chaque fois la revendication.

. 113 élèves attendus pour une école à 4 classes. L'école accueille des enfants du voyage et des enfants résidant au foyer CDEF. 400 logements sociaux sont en construction autour de l'école. Une ouverture est nécessaire.

. Une fermeture est prévue dans une école toulousaine. Il y a une baisse d'effectif qui est due à un redécoupage de la sectorisation. Les collègues ne comprennent pas cette situation et s'opposent à cette fermeture.

. Une fermeture programmée dans une école avec 129 élèves prévus plus d'éventuelles inscriptions contre 135 actuellement soit seulement 6 élèves en moins. Nous demandons l'annulation de la fermeture.

. Une fusion d'école non voulue par les collègues et qui permet de globaliser les effectifs. Nous demandons l'annulation de la fusion de l'école ainsi que l'annulation de la fermeture programmée.

IA : Nous prenons note, nous gérerons de la manière la plus équitable les moyens qui nous sont alloués.

### **Manque de moyen de remplacement**

FO : Presque 1200 élèves supplémentaires sont attendus pour la rentrée 2011 et aucun poste de titulaire remplaçant n'a été créé. Compte tenu du non remplacement qui est déjà malheureusement très régulier, nous courrons à la catastrophe pour cette rentrée. Nous revendiquons la création de postes d'enseignants titulaires remplaçants.

IA : Nous ne voyons pas le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de postes de remplaçants. Ce nombre est proportionnel au nombre d'enseignants sur poste fixe. Nous n'augmentons pas le nombre d'enseignants sur poste fixe donc pas besoin d'augmenter le nombre de titulaires remplaçants...

FO : L'Inspecteur d'Académie refuse de créer les postes nécessaires au vue de l'augmentation démographique (50 postes au moins seraient nécessaires) et ce refus justifierait en plus de ne pas augmenter les postes de titulaires remplaçants alors que les besoins sont criants. Déjà actuellement, alors que la présence d'enseignants en surnombre masque en partie le manque de brigades, lorsque deux enseignants manquent dans une école un seul est remplacé. Régulièrement, les titulaires remplaçants quittent une classe pour aller remplacer en urgence dans une autre école où il manque plusieurs enseignants. Les collègues sont surpris lorsqu'ils voient arriver un Zil tellement le non remplacement devient la règle. Et ne parlons pas des équipes éducatives qui ne sont quasi jamais remplacées. En définitive, nous faisons plus souvent classe avec des élèves supplémentaires répartis que sans.

IA : Silence...Nous faisons avec les moyens qui nous sont attribués.

### **Temps partiel à 80 % :**

FO : Nous avons envoyé à l'Inspecteur d'Académie un courrier lui demandant de réécrire la circulaire concernant le temps partiel pour y voir figurer le temps partiel à 80 % hebdomadaire. Nous vous avons aussi transmis deux demandes de collègues souhaitant bénéficier de ce temps partiel choisi.

IA : Oui, nous avons reçu votre courrier détaillé. Une organisation syndicale a saisi le tribunal administratif concernant la réécriture de la circulaire. Il y a de grandes chances que nous perdions. Nous verrons donc l'année prochaine. Nous acceptons d'étudier les demandes qui nous sont transmises.

### **PPMS/PCS :**

Des écoles nous font part à nouveau d'injonctions provenant de leur inspecteur leur demandant de mettre en place les PPMS. Comme vous le savez, depuis la loi du 17 août 2004 sur le PCS (plan communal de sauvegarde), ce sont aux communes d'établir en cas de risques majeurs dans la commune un PCS. La circulaire ministérielle de 2002 qui préconise l'élaboration des PPMS ne peut se substituer à loi qui s'applique à tous. La loi de 2004 précise ce qu'a toujours déclaré le Snudi-FO : ce sont aux personnels compétents de la sécurité civile et aux responsables locaux (maires pour la commune, préfet pour le département) d'établir les consignes de sécurité à appliquer en cas de risques majeurs dans tous les lieux publics et en particulier dans les écoles.

S'ensuit une « discussion » sur la responsabilité des enseignants vis-à-vis de la sécurité des élèves.

FO : C'est parce que nous sommes des professionnels responsables que nous considérons que les consignes en cas de risques majeurs doivent être élaborées par des personnels compétents.

IA : La circulaire de 2002 sur les PPMS s'applique.

FO : Nous n'acceptons pas cette interprétation de la loi qui vise une fois de plus à faire porter aux enseignants et aux directeurs en particulier des responsabilités qui ne sont pas les leurs. Nous demanderons audience au préfet sur cette question.

**EVS :**

La délégation demande des réponses sur 4 cas de collègues.

. Une EVS aide à la direction à l'école maternelle de Noé.

IA : Une « solution » a été trouvée. Son contrat est prolongé pour 6 mois. Elle reste dans son école. Précisons que les parents d'élèves ont occupé l'école, une délégation de parents accompagnée du Snudi FO a été reçue. L'administration nous affirme qu'il n'y a aucun lien de cause à effet.

. Une EVS accompagnant des enfants handicapés dont le contrat se termine bientôt demande le passage en contrat AED.

IA : Qu'elle fasse sa demande. Nous verrons si des places se libèrent.

. Deux EVS aide à la direction dont le contrat n'a pas été reconduit en décembre.

IA : Elles sont toujours éligibles au contrat aidé mais comme il y a eu interruption du contrat, elles doivent se tourner vers un autre employeur, c'est ce que nous a répondu pôle emploi.

FO : Cette réponse est inacceptable. Cela fait des mois que vous nous dites que c'est juste une question de budget et que dès qu'il sera débloqué, ces collègues pourront retourner dans leurs écoles. On ne peut pas traiter les personnels de cette façon. Nous allons redemander une audience au préfet sur cette question et nous rédigerons avec les personnels des recours au tribunal des prud'hommes pour tous ceux qui n'obtiennent pas satisfaction.

## **Compte rendu de l'audience du mercredi 16 mars à la mairie de Toulouse**

Une délégation du Snudi FO a été reçue par Mme Gisèle Verniol, première adjointe au maire de Toulouse en charge des affaires scolaires.

Les points suivants ont été abordés :

ATSEM et agents techniques non remplacés

FO : De nombreuses écoles nous ont signalé des dysfonctionnements :

La délégation cite les 9 écoles qui ont transmis leur dossier sur ce sujet et les absences constatées.

Dans une école maternelle, 2 ATSEM/4 non remplacées pour des absences syndicales, dans une autre école maternelle, 66 jours non remplacés. Dans deux écoles, les doublures des agents ayant des soucis de santé font aussi office de remplaçants. Dans une école élémentaire, un agent technique non remplacé pendant 4 jours. Dans une école maternelle, le ménage ne peut jamais être assuré en entier.

Dans une école maternelle, il manque un agent technique.

Il y a aussi le problème de formation des agents remplaçants : non connaissance des produits dangereux et non connaissance de l'organisation d'une école

Comment comptez-vous faire pour améliorer la situation ?

Gisèle Verniol : Je suis consciente des problèmes des absences non remplacées. Le service a pris en compte ces problèmes d'absence. Nous avons déjà amélioré beaucoup de choses. Pour régler le problème de la réactivité, nous allons territorialiser les agents au plus près des écoles de secteur.

Nous allons calquer le fonctionnement sur le remplacement des ZIL. Les agents volants auront une école de rattachement. Quand il n'y a pas de remplacement, elles seront en plus. Nous avons commencé l'expérimentation sur les secteurs 1 et 3 et prévoyons la généralisation à la rentrée prochaine.

Nous actons le fait que le syndicat peut intervenir pour signaler les dysfonctionnements et que la mairie essaiera de régler le problème rapidement.

### **Commandes**

FO : De nombreuses écoles signalent des problèmes de lourdeur, de lenteur, des difficultés de réapprovisionnement en cas de fin de marché, un manque d'informations et de transparence. Le travail des enseignants dans ces commandes est compliqué par le saucissonnage des catalogues. Il y a aussi parfois du matériel non adapté et la liberté de choix est réduite. Comment se dérouleront les commandes cette année ? Pour notre part, nous proposons un logiciel unique qui aurait préalablement référencé tous les articles.

GV : C'est impossible de créer un tel logiciel car ce serait trop long à enregistrer pour le service des commandes. Nous proposons un logiciel unique mairie qui donnerait aussi l'accès à un portail ouvert sur le net pour les fournisseurs comme Pichons ou NLU puisque de nombreux directeurs ont fait remonter la facilité de commander de chez soi. Reste quant même le saucissonnage des catalogues. Nous avons pris en compte beaucoup de remarques des directeurs. Pichon sera l'adjudicateur pour les livres, il n'y a plus de bons de commandes. Nous sommes dans le cadre de la loi des marchés publics et c'est le service des marchés qui s'en occupe. Il est parfois difficile pour eux de comprendre qu'un enseignant désire un puzzle qui soit d'un autre fournisseur que Nathan par exemple.

Il y a 4 adjudicateurs différents, c'est compliqué. On essaie de faire évoluer les marchés. Par exemple, nous avons augmenté le budget transport pour les écoles maternelles.

Il y a une ligne budgétaire spéciale pour les Elco et les classes bilingues.

Si le matériel est de mauvaise qualité, il faut nous le faire remonter et nous dénoncerons le marché. Le mieux est de m'envoyer un mail directement.

Nous envisageons aussi d'installer un poste informatique dans les salles des maîtres pour que les commandes soient saisies sans monopoliser le bureau du directeur.

Pour les fins de marché, il faut signaler à tous que l'on peut commander hors adjudication pour des petites quantités.

FO : Nous souhaiterions aussi que les reliquats de commandes non dépensés puissent être récupérés en totalité et non à 25%.

GV : Je ne peux pas le garder en terme budgétaire. Ce n'est pas possible. La somme des reliquats n'ayant pas été dépensée, c'est comme si elle n'avait jamais existé. L'argent peut être récupéré pour des budgets transports sauf si c'est un reliquat d'une commande en septembre puisque la mutualisation des transports a lieu vers la fin octobre. Il n'y a que pour les travaux qu'il y a autorisation de report de budget.

### **Toutes Petites Sections et dortoir**

FO : Nous constatons une augmentation de la moyenne des élèves par classe en maternelle 29 hors RAR alors qu'avant c'était 28. Les directeurs demandent à avoir la liste des tous petits lors de la pré-entrée. Devoir réorganiser complètement son école parce qu'il y a une arrivée importante d'élèves en novembre est un vrai problème. Nous citons les 6 écoles nous ayant mandaté sur ce sujet. Dans l'une, pourtant en RAR où les TPS sont inscrits en même temps, 8 élèves ont été prévus et finalement 14 sont arrivés. Dans deux autres, des TPS ont été inscrits en novembre.

Il y a aussi un problème de sur occupation des dortoirs et nous citons 3 écoles maternelles.

GV : Concernant les effectifs des TPS, en 2008 il y en avait 520 scolarisés, en 2009 : 367 ; en 2010 : 412.

M. Pons, l'IEN responsable des maternelles à Toulouse pense que l'accueil des moins de 3 ans en janvier n'est pas une bonne chose. C'est pour cela que cela arrive en novembre. Les problèmes d'effectifs ne relèvent pas de mes services mais de ceux de l'Inspecteur d'Académie. Le taux d'encadrement de l'éducation nationale permet d'accueillir jusqu'à 32 élèves. Ce n'est pas possible de fournir une liste à la pré rentrée car il y a des inscriptions tout au long de l'année.

Concernant les dortoirs, les capacités des dortoirs et cantines sont prises en compte. Le problème vient du fait que les moyens dorment. Les écoles sont dimensionnées pour coucher seulement les PS et TPS. Elles correspondent à une vision ancienne de l'école même pour des écoles assez récentes. Nos prédécesseurs faisaient à l'économie. A l'école des Ponts jumeaux, il y aura un grand dortoir.

Une école maternelle à 3 classes à Toulouse est une aberration. Il y a des lieux où il faut des structures plus lourdes.

### **Sur occupation école CLAE**

FO : La taille des locaux scolaires ne permet pas dans certains cas une installation des CLAE correcte et respectueuse de la partie école. La délégation cite le cas de 4 écoles. Dans une école élémentaire, il manque une salle pour le CLAE. C'est aussi le cas dans trois écoles maternelles avec parfois intrusion de coins jeux fixes CLAE dans les salles de motricité.

GV : Pour une de ces écoles, le groupe scolaire sera démoli et dans le nouveau tout sera inclus.

Pour les autres, je note mais il n'y a pas toujours de solutions à part réduire le nombre d'élèves en redéfinissant la carte scolaire. C'est un vrai souci car l'école pas toujours conçue pour accueillir le périscolaire. En cas de problèmes, cela doit être la partie école qui prime.

### **Suivi de travaux**

FO : Nous souhaitons des précisions sur le cas de l'école Lucie Aubrac. Votre courrier a précisé aux collègues que la future école serait bien selon l'organisation actuelle comme cela avait été demandé. Pour les structures temporaires, Algeco a perdu le marché public donc il ne sera pas possible de garder les Algecos. Que va-t-il se passer ?

GV : J'ai pris note du refus des enseignants et des parents de transférer les élèves de l'élémentaire vers une autre école élémentaire même de manière temporaire. Vous aurez donc d'autres Algecos d'un autre fournisseur toujours au même endroit. On libèrera une semaine et vous aurez de l'aide pour déménager l'école.

FO : Nous vous sollicitons pour deux demandes spécifiques d'écoles, l'une qui demande une communication couverte entre deux bâtiments et l'autre pour des réparations de portes et qui signale des difficultés à joindre les services concernés.

Mme Verniol prend en compte les demandes.

### **Indemnité de directeur**

FO : Les directeurs touchent 76,47 € par trimestre. Dans certaines villes de région parisienne et dans beaucoup de grandes villes, les indemnités mairies versées aux directeurs sont de 300 à 500 € par mois. Dans beaucoup de grandes villes, la présence d'un gardien allège aussi la charge de travail des directeurs. Nous vous demandons de réévaluer cette indemnité mairie de direction à la hausse.

GV : Je suis très étonnée par votre demande. Vos collègues des autres syndicats ne le demandent pas.

L'augmentation de l'indemnité mairie n'est pas à l'ordre du jour.

Cette somme correspond à 5 heures d'heures supplémentaires par trimestre pour un cadre A. Elle est versée pour le travail effectué par les directeurs pour la mise en place des études surveillées. Cela nous paraît maintenant obsolète. On a laissé ce qui avait été octroyé.

Ça ne correspond en rien à sa charge de travail dont la part doit être versée par l'Education Nationale. La mairie ne demande aucun travail supplémentaire qui mérite salaire. Tout est compris dans les missions institutionnelles du directeur.

La gestion de l'équipe ATSEM et AT doit être relayée auprès du RVS au maximum. Je suis consciente que les ATSEM et les AT représentent une équipe à gérer au quotidien. J'invite les directeurs à renvoyer, tant faire se peut, l'équipe ATSEM et AT vers le RVS afin d'alléger cette tâche qui incombe malgré tout au directeur.

FO : Nous revendiquons aussi l'augmentation de l'ISSD par l'Education Nationale pour les directeurs mais l'un n'empêche pas l'autre. Nous prenons acte de votre réponse mais nous maintenons notre revendication et nous vous demandons de la mettre à l'ordre du jour.

### **PPMS/PCS**

FO : Il existe une demande d'élaboration et de mise en place de PPMS adressée aux enseignants par certains supérieurs hiérarchiques. Comme vous le savez cette demande est illégale puisque c'est le PCS (plan communal de sauvegarde) dont le maire est le responsable qui prévaut. La consigne de notre syndicat est donc que le directeur à qui l'on demande l'élaboration d'un PPMS qui n'a aucun caractère légal demande au maire de bien vouloir fournir le PCS dans son école.

GV : Lorsque ce document nous est demandé, nous le fournissons.

## **MUTATION : Compte rendu de l'audience chez le recteur le 16/03/11**

Les résultats des permutations informatisées viennent d'être publiés. Si 210 collègues ont obtenu leur mutation dans l'Académie, beaucoup n'ont rien eu. Mobilisés depuis plusieurs mois, ils demandent le respect du droit à mutation. 12 collègues étaient rassemblés au rectorat. La presse et FR3 étaient présentes.

Une délégation composée de 4 collègues du collectif « Mutez-nous » et de JC Tarroux Secrétaire départemental de la FNEC-FP FO a été reçue par M. Dugrip, Recteur d'académie et M. Pierre, Secrétaire général.

La délégation : présentation faite, la délégation défend les situations de 7 collègues. Sans être exhaustif, voici des éléments mis en avant :

Tous sont demandeurs d'une mutation depuis deux ans au moins.

Au regard des barèmes exigés pour rentrer dans l'académie, chacun se sent bloqué. Les collègues se caractérisent comme des « oubliés », sans aucune perspective.

Plusieurs thématiques sont abordées :

En l'état actuel, comment se projeter dans une quelconque perspective d'avenir ? Si rien n'est fait, le rapprochement de conjoint reste impossible ! Comment conjuguer vie professionnelle et vie familiale alors que des centaines parfois des milliers de km séparent du conjoint ? Dans le meilleur des cas, comment assumer le temps passé en transports et les dépenses afférentes ? Quelles conséquences pour l'éducation et l'épanouissement de nos enfants ? Comment engager une vie de famille en étant séparé de son époux ? N'est-il pas légitime de pouvoir revenir dans son département d'origine quitté pour suivre son conjoint ? Est-il acceptable que des enseignants qui ont choisi ce métier ne puissent l'exercer ? Est-il acceptable de devoir choisir entre une vie professionnelle accomplie et un regroupement familial en amputant sa carrière professionnelle. Avec la détermination d'aboutir, la délégation demande un inéat pour chaque dossier.

Le Recteur : se déclare sensible aux situations présentées. Cependant l'attractivité de l'académie étant forte, beaucoup demandent à y entrer et peu à en sortir. Il a indiqué que les surnombres budgétaires de ces dernières années l'obligeaient à revenir à un équilibre « poste-emplois ». Il avait cependant accepté un dépassement supplémentaire du plafond d'emploi pour une dizaine de collègues en situation « humanitaire lourde ». Cette année, les surnombres sont estimés à 150 contre 350 en 2010. Ils seront résorbés en 2011. On compte 1600 demandes d'intégration pour l'Académie, dont 1300 en Haute Garonne (convenances personnelles et rapprochement de conjoint confondus). Toutes les demandes d'inéat ne seront pas satisfaites. Cependant afin de les satisfaire au mieux le recrutement sur concours externe a été limité à 90 postes.

## Ainsi, il envisage d'intégrer 200 collègues dans l'académie.

La délégation pointe le niveau élevé de formation professionnelle et le gâchis de contraindre les collègues à se mettre en disponibilité. Sur le terrain, les besoins humains ne sont pas satisfaits : les classes sont surchargées, les remplacements mal assurés...

M. le Recteur : concernant les postes il y a 2 niveaux : le niveau régional qui est de ma compétence et le niveau national sur lequel je n'interviens pas.

La délégation « s'inquiète » de cette dernière remarque et émet l'espoir qu'au contraire le Recteur défende son académie au niveau national. Elle demande aussi que l'académie se mette en conformité avec les décrets en rétablissant la mesure incitative du temps partiel hebdomadaire à 80% (payé 6/7 soit 85,7%). Cette mesure libèrerait de nombreux postes et permettrait ainsi l'intégration d'autant de collègues.

M. le Recteur ne donne pas de réponse.

La délégation : l'an dernier tout était bloqué. Le snudi FO demandait que vous accordiez au moins les « échanges poste à poste » ; cela aurait résolu quelques situations supplémentaires. Vous l'avez refusé.

M. le Recteur : moi j'étais d'accord. Mais les autres organisations syndicales s'y sont opposées.

La délégation ne peut se satisfaire de ces réponses. Dans tous les cas, elle demande que les inéats accordés le soient par anticipation avant la rentrée 2011, et non d'attendre les mois suivants la rentrée comme cela s'est fait les années précédentes. Particulièrement, 2 raisons sont annoncées : l'intérêt évident des collègues à préparer leur mutation et la rentrée et la limite dans le temps de la validité des exeat accordés (souvent fin août ou septembre).

A la sortie, les collègues rassemblés envisagent de revenir régulièrement au rectorat.

### Bulletin d'adhésion à retourner à :

**SNUDI Force Ouvrière, 93 bd de suisse 31200 TOULOUSE**

**Tel/fax : 05.61.47.89.55 mail : [snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com) site : [www.snudifo31.com/](http://www.snudifo31.com/)**

*L'adhésion syndicale donne droit à une réduction d'impôts égale à 66% du montant total de votre versement*

Nom  prénom  nom jeune fille  Né(e) le  /  /  19

Si c'est une première adhésion ou si vos coordonnées sont modifiées complétez les informations ci-dessous :

#### ADRESSE PERSONNELLE

précise \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_ Tel fixe \_\_\_\_\_

Tel mob \_\_\_\_\_ MAIL \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT D'EXERCICE : titre  def  pro  Commune

Ecole  mat  elem  Autre \_\_\_\_\_

ADHERE AU SNUDI-FO le (date) : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

#### COTISATIONS 2011 Chèques à l'ordre du SNUDI FO 31 (entourez le montant de votre cotisation et votre fonction sur la grille ci-dessous)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE stag, adj, AIS, IMF	113 €	122 €	128 €	135 €	143 €	152 €	161 €	173 €	184 €	199 €	214 €
hors classe ad, AIS, IMF	161 €	182 €	195 €	209 €	226 €	241 €					

chargé.d'ecole : +3€ ; dir 2-4 class : +8€ ; dir 5-9 class : +13€ ; dir 10 clas et plus : +16€

Cotisation au mois = 1/12 x nbre de mois / Temps partiel : au prorata du temps travaillé

PERSONNELS SOUS CONTRAT : 7 % du salaire mensuel net

RETRAITÉS : 100 € sauf si pension < 1200 € (dans ce cas, 8,5% de la pension mensuelle)

Abonnement à FO HEBDO +18 € (journal interprofessionnel hebdomadaire)  oui  non